La dédiabolisation de Marine ne marche pas face à des procureurs staliniens

écrit par Christian Navis | 16 novembre 2024

Le vent du boulet aux européennes et au premier tour des législatives a décoiffé l'anti-France. Tous les moyens seront bons pour empêcher le peuple de mal voter à nouveau. On n'a pas encore essayé de l'assassiner comme Trump, mais pour le reste, c'est la même tambouille : calomnies, médias truqués, harcèlement judiciaire et combines électorales. La dédiabolisation ne marche pas quand on a pour ennemis des crypto-staliniens et des banksters apatrides.

Comme en 1940-44, un gauleiter mène le bal

Les Boches sont incorrigibles. Ils n'ont toujours pas admis qu'ils ont perdu la guerre il y a 80 ans et continuent à se comporter comme leurs ascendants, reîtres hitlériens. Les Résistants sont toujours des ennemis à abattre. Même ceux du RN, un peu mous du genou.

Martin Schulz est un socialiste-national allemand associant

au look de Lénine les aboiements d'Hitler. Engagé jusqu'au bout des ongles pour la Grande Europe aux ordres du IVe Reich. La domination de Pustula ne lui suffit pas. Il entend écraser tous ceux qui refusent la suprématie germanique. S'il le pouvait, il rouvrirait les camps.

« Dans ce dossier tout est suspect. Il y a énormément d'a priori, d'idées préconçues fabriquées par l'accusation, a déclaré Marine. *La direction du Parlement européen n'est pas neutre, c'est une direction politique, Martin Schulz est un homme politique de gauche qui a eu des responsabilités gouvernementales»*, a-t-elle rappelé, estimant que le signalement du Boche était empreint des motivations partisanes.

« Il serait malhonnête de ne pas admettre que nous sommes la bête noire de l'administration du Parlement européen. L'idée d'avoir des députés qui puissent lutter contre l'UE et ses dérives, c'est quelque chose qu'ils ne supportent pas. »

Papa Schulz, moins rigolo que le personnage interprété par **Francis Blanche**, était alors président socialiste du Parlement européen. Il avait abusé de ses fonctions pour dénoncer à la justice ce qu'il considérait comme des anomalies dans l'organigramme du FN. Parce que des assistants parlementaires des eurodéputés étaient membres du parti. La pratique est courante. Admise pour tous. Sauf pour le FN devenu RN.

Macron réinvente les tribunaux spéciaux de Pétain-Laval, ça pourrait se retourner contre lui en 2027. Et pas pour des comptes rendus concis, mais pour haute trahison.

Alors que les députés sont libres de choisir leurs assistants et de leur confier les tâches qu'ils jugent adéquates, on reproche à ceux du RN d'avoir travaillé aussi pour le parti. C'est du pur jésuitisme ! Est-ce qu'un assistant socialaud, écolo ou macronard ne travaille pas «

en même temps » pour l'institution, pour son patron et pour son groupe ?

Marine a été avocate. Ses détracteurs disent sans cause. Difficile de plaider normalement. avec l'aversion que son nom suscite chez certains magistrats. On l'a encore vu lors de ce simulacre de procès. Le langage corporel et facial des magistrates démentait leurs propos policés.

Le procès a commencé le 30 septembre sous la présidence de Bénédicte de Perthuis qui s'avoue **inspirée par l'écolo-gauchiste Eva Joly.** Au lieu de signifier simplement l'acte d'accusation, Madame de Perthuis charge, tance, accuse et se conduit en procureur dès l'ouverture. Il s'agit bien d'un procès politique ! Il est loin le texte voté par le Sénat en juin 2023 sur l'**impartialité des magistrats.**

Il a fallu dix ans pour réunir des « preuves » dont la justice a changé les qualifications au cours de la procédure !

Un tel délai prouve bien que l'affaire est cousue de fil blanc. Ils ont attendu que le RN soit en situation de recueillir des fonds électoraux importants, compte tenu de ses succès, pour lui réclamer 100 millions de soi-disant arriérés. Et que Marine soit en position éligible en 2027 pour lui retirer ses droits civiques et la menacer de dix ans de prison. Peine supérieure à celles frappant les égorgeurs « disikilibris ».

Mais il y a encore plus inhabituel au cours d'une procédure qui mérite pleinement l'appellation de « procès politique». Sentant que leurs proies pourraient leur échapper (et alors adieu les avancements promis par le Yéti puis le Nigaud !) dès la première semaine, les commissaires politiques ont changé les incriminations. Élargissant au RN les griefs reprochés aux neuf députés et à la vingtaine de leurs anciens assistants. Interdire ce parti les a toujours

démangés ! L’occasion est trop belle !

Ce tripatouillage judiciaire permet de faire passer à 4,5 millions d’euros la rançon exigée. Mais en plus, Marine est mise en demeure de s’expliquer sur des contrats d’assistants parlementaires pour lesquels elle avait été blanchie à l’issue de 10 ans d’enquêtes ! ***« L’autorité de la chose jugée »*** grand principe du droit ne s’applique pas aux procès politiques faits aux patriotes.

Le procureur Louise Neyton nommé à TRACFIN en 2016 pour participer à la curée contre Fillon, puis **détaché à la Chancellerie** sur un poste à compétence nationale, sur ordre de Dupond-Moretti, nie contre toute évidence que le procès est politique.

Chaque fois que Marine est mise en demeure de se justifier, et s’y attelle, le duo des magistrats politisés lui coupe la parole. Détourne le moindre de ses propos. Et lui ordonne de se taire quand elle veut s’expliquer. On lui refuse l’exercice **des droits de la défense** reconnus aux truands ! N’est-ce pas inutile, puisqu’elle est condamnée d’avance ?

Propos du procureur entendus à l’audience, devant un dossier vide : *« Je ne demande pas la relaxe car ça me ferait trop mal ».* Ce à quoi Marine a répliqué en aparté : *« Ah ! L’aveu ! C’est la première fois de ma vie que j’entends le parquet dire je n’ai rien à leur reprocher, mais ça me ferait trop mal au cul de les relaxer ».*

Le triomphe de Trump les a déstabilisés

Ces gens qui ont peur de la vox populi, craignent la même chose en France. Marine ne peut pas le dire à la barre, ce serait un outrage aux magistrats dont il est interdit de souligner à l’audience le parti-pris idéologique. Alors, elle développe différemment.

En rappelant que les assistants parlementaires ne sont pas

des salariés du Parlement européen. Ils ne sont pas subordonnés aux Boches qui dirigent l'Eurocrature. Ils sont mis à la disposition des élus, pour faciliter leur travail, et ont évidemment vocation, pour certains, à faire de la politique. Quel dossier d'un député n'est pas peu ou prou politique ? C'est couramment admis pour tous les partis. Sauf un. Évidemment.

Ces emplois n'étaient pas fictifs, les assistants travaillaient réellement et aucun, pas plus que les députés qui les employaient, n'a été accusé d'enrichissement personnel. Les gestapistes du IVe Reich ont enquêté. Ils n'ont rien trouvé. À la différence de certains hiérarques et cadres sup' de l'Eurocrature qui ont reçu **du Qatar** des millions d'euros en espèces pour servir les intérêts des islamo-mafieux. Ou de Pustula qui a passé des contrats léonins favorisant **Pfizer** pour plusieurs milliards.Deux affaires vite enterrées.

Pour les magistrats de gauche (pléonasme) les assistants parlementaires seraient des sortes de fonctionnaires. Des secrétaires de sous-préfecture qui ne doivent pas se mêler de politique. Marine a beau arguer qu'un organigramme transparent était affiché, alors que rien ne l'y obligeait, le tribunal change de sujet et « la cherche » sur une histoire de badge.

Les députés n'ont pas besoin de badge. Un assistant qui arrive en même temps qu'un député passe avec lui sans badge. C'est admis pour tous les partis. Sauf pour le RN. Un badge non enregistré est interprété comme une absence de l'intéressé. Donc un emploi fictif. Difficile de faire plus sournois dans la mauvaise foi quand on veut condamner sans preuves.

Marine – Trump même méthodes pour les faire taire

Le harcèlement de la cible principale et de ses proches,

l’acharnement des juges partisans à les traiter comme de dangereux criminels, doutant de toutes leurs explications, cherchant à les déstabiliser sur le moindre détail dix ans après, sont des méthodes qui nous renvoient aux tribunaux spéciaux sous la précédente occupation.

Le réquisitoire fut disproportionné. Cinq ans de prison dont deux ans ferme sous bracelet et une peine d’inéligibilité de cinq ans. Peine assortie de l’exécution provisoire, c’est-à-dire applicable dès la condamnation, même en cas d’appel, cassation, CEDH… Les dealers, les violeurs, les surineurs, les braqueurs, les terroristes et les assassins d’enfants sont mieux traités que les dissidents, comme dans toute dictature bananière.

On ose espérer que Macron, qui a besoin du vote RN à l’Assemblée pour le budget et esquiver la motion de censure de ses éphémères associés de LFI, donnera ses ordres pour que le verdict ne ressemble pas trop à une vengeance de Cosa Nostra.

Christian Navis

https://fascismedefrance.blogspot.com/

https://ripostelaique.com